

FICHE 15

pratique

OBTENIR SA PIÈCE D'IDENTITÉ EN ÉVITANT LES PIÈGES



Marguerite et sa fille de 16 ans Olivia vont bientôt voyager à l'étranger, mais pour ce faire, elles doivent renouveler leurs pièces d'identité (carte nationale d'identité et passeport), périmées.

La maman et sa fille se rendent sur le site ants.gouv.fr afin de faire une pré-demande, une démarche gratuite ne nécessitant aucun paiement. Toutefois, Marguerite devra déboursier sur la plateforme, un timbre fiscal de 86 € pour son passeport et 42 € pour celui de sa fille.

Une fois la pré-demande en ligne faite, Marguerite et Olivia prennent rendez-vous sur www.sgdb91.com sur le lien « Mes démarches en ligne ».

Le jour de la convocation, elles devront ramener l'ancienne carte d'identité et l'ancien passeport, une photo d'identité de moins de 6 mois conforme aux normes, les fameux timbres achetés en ligne, un justificatif de domicile et enfin, leur numéro de pré-demande.

À la fin de l'entretien avec l'agent municipal, Olivia et sa maman devront patienter quelques semaines (cela dépend de la période de la demande) avant de venir chercher leurs nouvelles pièces d'identité. Dès que ces dernières seront prêtes, Marguerite et sa fille recevront un message qui préviendra de la disponibilité de leurs documents. Il ne restera plus qu'à aller les récupérer en personne.

ATTENTION : Aucune pré-demande en ligne n'est payante. Soyez prudent lors de vos démarches car certains sites commerciaux sur-facturent des services normalement gratuits.